



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## Menaces sur le dialogue social dans la presse et l'audiovisuel !

Ce procédé porte atteinte à la dignité et aux droits des personnes qui en sont victimes, du seul fait de leurs activités syndicales ; et menace gravement le dialogue social dans les entreprises et au niveau national, en augmentant le déséquilibre entre les représentants des salariés et ceux des employeurs, auxquels ces derniers facilitent l'exercice de leurs mandats, financés par les entreprises et leurs salariés.

Au-delà des représentants nationaux des syndicats signataires, les délégués syndicaux et représentants du personnel en entreprise subissent aussi des pressions quasi-généralisées, digne d'une chasse aux sorcières visant à bâillonner et anéantir toute critique de pratiques patronales contestables, au mépris des mandats créés par la loi pour la défense des intérêts des salariés. Des situations de cet ordre ont été observées à Radio France, France Télévisions, Virgin Radio ?, l'AFP, chez Roularta ? (l'Express ? l'Expansion ?) à Prisma Presse, France 24 au Groupe Revenu Mulltimédia, parmi d'autres (compléter avec le plus de noms possibles, en enlever le moins possible).

Les syndicats signataires rappellent que ces pratiques sont contraires aux dispositions du Code du travail, notamment l'article L.1132-1 selon lequel « aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, en raison de ses activités syndicales ».

Les syndicats signataires observent par ailleurs que ces entreprises, comme malheureusement tant d'autres, sont généralement en infraction avec leur obligation de mettre en place des dispositifs effectifs pour identifier, prévenir et gérer le harcèlement et la violence au travail, en application de l'arrêté du 23 juillet 2010 publié au J.O. du 31 juillet 2010 portant extension de l'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

Paris, le 4 nov 2011

Journalistes-CFDT, CFTC, CGC, SNJ, SNJ-CGT

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

## Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)